

ANNEXE 2
Frais pour services éducatifs, frais afférents et services accessoires
à l'exclusion des frais de service de garde et des activités diverses.

Paiements par chèques postdatés 2022-2023

DESCRIPTION	DATES DE PAIEMENT			Total annuel
	1 ^{er} sept 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} avril 2023	
PRIMAIRE (1^{re} année)	\$	\$	\$	\$
Services éducatifs	1 192	1 192	1 191	3 575
Frais afférents:				
▪ Voir annexe 2.2	192	0	0	192
▪ Services aux étudiants et assurance-accident	35	0	0	35
Total avant surveillance des diners	1 419	1 192	1 191	3 802
Surveillance des diners (facultative)	217	217	216	650
Total, incluant surveillance des diners	1 636	1 409	1 407	4 452

Fonds de développement : Un montant pour le
fonds de développement *

Selon le cas :

- 100\$ pour le 1^{er} enfant
- 75\$ pour le 2^e enfant
- 50\$ pour le 3^e enfant et les suivants

*Fonds mis en place pour le développement de projets
spécifiques annoncés annuellement.

APESA	150	0	0	150
Chèque libellé au nom de : APESA				

Important : Chèques libellés au nom de : École Sainte-Anne.
Des frais de 30\$ seront portés à votre compte advenant un refus de votre
chèque par votre institution bancaire.